

Délibération
n°2024.006 AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE
Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine,
TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration :

Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY
Mme THOMAS Corinne a donné procuration à M. CHAPUIS

Objet: Aménagement
d'une zone 30 km/h
- demande de
subvention

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Rectificatif pour erreur matérielle (nombre de votants n'intégrait pas les
procurations).

La RD955 est un axe important de flux du Département. Il s'agit de l'un
des axes qui relie Bourges à l'autoroute A77, mais il s'agit aussi de l'axe
principal d'entrée dans le Sancerrois.

Le flux de circulation y est conséquent (2553 véhicules jours dont 115
poids lourds) et le sentiment d'insécurité pour les piétons y est
permanent compte tenu de l'étroitesse des trottoirs, mais aussi de la
vitesse de circulation des véhicules.

La sécurisation et la pacification du centre bourg ont été identifiées
comme un axe d'intervention à mener dans le cadre de l'étude plan guide
menée (fiche action jointe en annexe)

L'objectif est de ralentir le flux de circulation afin de pacifier et
sécuriser les circulations douces.

Afin de ralentir le flux important de circulation, la municipalité a décidé
de la mise en place d'une zone 30 km/h sur la zone la plus à risque du
centre bourg de Saint-Satur, à savoir :

- Rue du Commerce (du viaduc au carrefour avec la RD2)
- Rue Gare du Canal (du carrefour la rue du Commerce au Rond-Point de la Ronde)
- Rue Paul Cannier (du rond-point Paul cannier à la rue du Commerce)

La signalisation de cette zone 30 km/h sera matérialisée par la mise en place d'une signalétique adaptée (panneaux de signalisation) et d'un marquage au sol pour renforcer la vigilance et l'information des automobilistes.

Les travaux sont à débiter en février ou mars 2024.

Le coût de l'opération est estimé à 4 757,44 €.

Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
Préfecture - DETR	50 %	2 378,72 €
Commune	50 %	2 378,72 €

M. TOUZERY indique qu'il avait été préconisé de mettre des arbres sur les trottoirs du centre bourg pour limiter la vitesse. M. le Maire indique que cela n'a pas été étudié.

Mme MAITREPIERRE indique qu'elle souhaiterait que les sujets liés au fleurissement soient abordés en commission développement durable (par exemple pour la mairie).

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la réalisation des travaux d'aménagement d'une zone 30 km/h en centre-bourg telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 30 janvier 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 01 février 2024